

La formation préparant au TP-ADVF

(certification de niveau 3 – ex niveau V)

La formation préparant au titre professionnel ADVF s'articule autour de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- CCP 1 : « Entretien du logement et du linge d'un particulier »
- CCP 2 : « Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien »
- CCP 3 : « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile ».

La formation proposée complète ces trois CCP par la préparation du certificat sauveteur secouriste du travail (SST). Elle intègre également les temps de passage des épreuves pour l'obtention du titre professionnel.

Durée de la formation :

- 330 heures de formation en centre.
- 70 heures de stage pratique dans une entreprise de services aux personnes.

Action financée dans le cadre d'une POEC

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) est une action de formation permettant à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés, ici par l'opérateur de compétences (OPCO) des entreprises privées de services aux personnes.

La POEC concerne **tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi**, indemnisés ou non.

Entretiens de sélection le 18 SEPTEMBRE 2020



Formation sur La Roche sur Yon pour le

TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Arrêté du 17 mars 2016 - Formation inscrite au RNCP



Action initiée par

Formation certifiante
AIDE A LA PERSONNE

Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles

28/09/2020 au 16/12/2020

La formation s'articule autour de
**3 certificats de compétences
professionnelles :**

- **Entretien** le logement et le linge d'un particulier
- **Accompagner** la personne dans les actes essentiels du quotidien
- **Relayer** les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

Durée : POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective)
- 330 heures de formation en centre
- 70 heures de stage en entreprise

Lieu : La Roche-sur-Yon

INFORMATIONS COLLECTIVES & TESTS DE RECRUTEMENT
début septembre

Renseignements et inscription :

contact.gretavendee@ac-nantes.fr
ceas@ceas-vendee.fr

02 51 47 38 38
02 51 37 28 36



Le métier d'assistant de vie aux familles

L'assistant-e de vie aux familles (ADVF) est un-e professionnel-le de l'aide à domicile. Il/elle facilite la vie quotidienne des personnes auprès desquelles il intervient et participe au maintien à domicile.

Il effectue ainsi les services demandés par les personnes auprès desquelles il intervient :

- Réalisation de tâches domestiques (entretien du logement, du linge, courses, préparation des repas) ;
- Aide pour des actes qui les concernent personnellement : hygiène corporelle, alimentation, déplacements ;
- Relais de parents dans la prise en charge de leurs jeunes enfants.

L'assistant de vie aux familles doit pouvoir travailler de façon autonome et s'adapter à des contextes d'intervention différents.

Il est capable de mettre en place une relation professionnelle en tenant compte des personnes auprès desquelles il intervient. Il peut ainsi intervenir auprès de familles, de personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, les personnes âgées, et ce de façon régulière ou ponctuelle. En cas d'urgence, il applique des consignes de sécurité.

Conditions générales d'exercice de l'emploi d'assistant de vie

L'employeur peut être une association d'aide à domicile, une entreprise de services à la personne, une collectivité publique ou un particulier.

Ce travail peut s'exercer auprès d'une seule personne ou auprès de plusieurs, le plus souvent au domicile des bénéficiaires (parfois dans l'espace privé de ceux-ci, au sein de structures collectives).

L'emploi du temps d'un assistant de vie aux familles varie en fonction des besoins des personnes. Les horaires sont variables ; le travail de nuit ou de fin de semaine est parfois possible.

Cet emploi nécessite des déplacements. Dans certaines zones, la possession d'un véhicule s'avère nécessaire.

L'ADVF utilise les équipements et produits disponibles au domicile des personnes.

Les métiers visés sont : aide à domicile, auxiliaire de vie, garde à domicile, garde d'enfants, ...